



Non réparation véhicule garanti

Par **seb33127**, le **12/10/2015** à **10:02**

Bonjour,

Depuis le 16/09/2015, mon Renault Captur est en réparation chez un Agent Renault pour un problème de vibration moteur à ce jour non résolu, malgré le changement de l'embrayage. L'Agent Renault est en contact avec la Techline Renault mais les techniciens de cette dernière ne semble pas en mesure de réparer le problème, je ne suis vraisemblablement pas le seul dans ce cas puisque j'ai trouvé sur plusieurs forums auto des cas similaires. Je n'ai pas eu de véhicule de prêt et la garantie contractuelle s'achevant le 27/11/2015, je soupçonne Renault de jouer la montre jusqu'à la fin de la garantie.

J'ai ouvert un dossier de réclamation auprès du service client Renault.

Quelles suite puis je donner ? Lettre de mise en demeure de réparer le véhicule avec AR ?

Sollicitation de mon assureur dans le cadre de la protection juridique ?

Merci.

Par **moisse**, le **12/10/2015** à **10:08**

Bonjour,

C'est bien de donner la date de fin de garantie (contractuelle), mais c'est aussi bien de donner la date d'achat et préciser s'il s'agit d'un véhicule neuf ou d'occasion.

[citation]Sollicitation de mon assureur dans le cadre de la protection juridique [/citation]

Il faut le faire dès aujourd'hui.